

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal



Séance du 30 septembre 1991

sous la présidence de M. le Maire Jean WESTPHAL

Nombre des Conseillers municipaux élus : 27
Conseillers en fonctions : 27
Conseillers présents : 25

Membres présents : MM. Léon JUD - Alfred ELSASS - Jean-Jacques DIETRICH et Charles SCHOEPF, Adjoints au Maire, et des membres Georges KERN - Jean Georges FISCHBACH - Roger FUCHS - Hélène HOFFMANN - Charles KLEIN - Lucien FUCHS - Liliane TIEL - Frédéric FRITSCHMANN - Erwin HERTRICH - Georges STEPHAN - Dr. Georges Daniel ZIMMERMANN - Dr. Jean-Michel NUSS - Jean-Paul BOESINGER - Jean-Marc BERNHARD - Dr. Jean-Louis MULLER - Louis MUGLER - Jacques LOEGEL

M. Robert KERN par procuration donnée à M. Charles KLEIN
M. Louis FUTTERER par procuration donnée à M. Lucien FUCHS
M. Hubert SCHNEIDER par procuration donnée à M. Jean-Marc BERNHARD

Absents excusés : MM. Bernard LANNO et Jean-Claude ROOS

Objet : Approbation de la révision du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R.123-12 et R.123-35,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 1989 prescrivant la révision du P.O.S.,
VU l'arrêté municipal en date du 25 mai 1990 mettant en oeuvre la révision du plan d'occupation des sols,
VU la délibération en date du 26 février 1990 de concertation préalable à la révision du P.O.S.,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 1990 arrêtant le projet de révision du plan d'occupation des sols,
VU l'arrêté municipal en date du 29 mai 1991 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols,
ENTENDU le rapport du commissaire-enquêteur,
CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de révision du P.O.S., après concertation avec la Commission de Travail réunie le 11 septembre 1991 :

- . modification de l'article 1 INA1 du règlement de P.O.S. : la surface minimale pour une opération est réduite à 0,5 ha dans la zone INA1 située entre les lieux-dits "Grasweg" et "Neuenberg", au Sud de la RD 28,

CONSIDERANT que le projet de révision du P.O.S. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles R.123-12 et R.123-35 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour et 1 abstention, d'approuver la révision du P.O.S. telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ci-après désignés :

- . Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- . L'Est Agricole et Viticole.

Le dossier de révision du P.O.S. approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie d'INGWILLER

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.O.S. approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La présente délibération accompagnée du dossier de révision du P.O.S. approuvé sera transmise à :

- . M. le Préfet du Bas-Rhin
- . M. le Sous-Préfet de Saverne.

Pour extrait conforme

le Maire,
Jean WESTPHAL

